



COUR PENALE SPECIALE

Communiqué de presse CPS n°160924

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Dignité – Travail

## COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA COUR PENALE SPECIALE

Le Service d'aide aux victimes et la défense (SAVD) de la Cour pénale spéciale (CPS) a achevé l'exécution de l'arrêt sur les réparations rendu le 23 octobre 2023 par la chambre d'appel dans l'affaire dite de Paoua.

A l'issue de la condamnation de Issa Sallet Adoum, Yaouba Ousman et Mahamat Tahir, le SAVD a remis les réparations prononcées par la chambre d'appel aux parties civiles, soit 9 victimes directes des crimes (dont 5 victimes de violences sexuelles) et aux 32 familles affectées par l'attaque des villages de Lemouna et Koundjili le 21 mai 2019.

L'ensemble des réparations financières accordées, individuelles et collectives, remises le 31 août 2024, s'élèvent à un montant de dix-huit million huit cent cinquante-cinq mille francs CFA (18 855 000 XAF). Les victimes des violences sexuelles, en plus des réparations financières, bénéficient au titre des réparations du dispositif du Projet Nengo. Pour la première fois dans l'histoire de la République centrafricaine, une mesure de réparation ordonnée par une juridiction a été mise en œuvre au bénéfice direct des victimes parties civiles.

Dans son arrêt, la Chambre d'appel a indiqué son attachement à la **réalisation effective et rapide de mesures de réparations**. Le SAVD a ainsi accompli la tâche qui lui était dévolue, 10 mois après la décision de la Cour.

La CPS réitère ainsi, conformément au droit applicable, sa détermination à prononcer des mesures de réparations adaptées dans les meilleurs délais.

Les jugements sur les réparations rendus par la Chambre d'appel dans cette affaire sont disponibles en ligne :

**Arrêt sur les réparations (23 octobre 2023)** : <https://www.legal-tools.org/doc/aq1c74/pdf>

**Arrêt sur une demande de réparation mémorielle (25 mars 2024)** : <https://www.legal-tools.org/doc/2khgs4/pdf/>

Bangui, le 16 septembre 2024

L'Unité d'information et de communication de la CPS

*La Cour pénale spéciale (CPS) est une cour hybride au sein du système judiciaire centrafricain et créée par la loi organique n°15.003 du 3 juin 2015. Elle a pour mandat d'enquêter et de poursuivre les crimes de droit international commis en République Centrafricaine depuis 2003. Elle est située rue Martin Luther King à Bangui, en République Centrafricaine.*